

Circulaire de rentrée 2013

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire n° 2013-060 du 10 avril 2013 est parue. Vous trouverez ci-après une synthèse de son contenu ainsi que la première analyse que la FAEN en fait.

Se voulant en rupture avec les pratiques des gouvernements précédents, cette circulaire anticipe sur la loi de refondation adoptée le 19 mars 2013 par l'Assemblée nationale et s'appuie sur la seule politique de création de postes. Elle est **construite autour de 3 pôles** :

- cinq grandes priorités pour la rentrée 2013,
- une année de transition pour le collège et le lycée,
- favoriser la réussite éducative.

1. Cinq grandes priorités de la rentrée 2013

Reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation.

Mise en place d'un nouveau système de formation :

- lancer la création des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation),
- favoriser l'accueil, l'accompagnement et la formation des futurs professeurs,
- relancer la formation continue des personnels,
- développer la formation en ligne.

Rénover en profondeur l'enseignement du 1^{er} degré.

- redéfinir les missions de l'école maternelle,
- faire évoluer les pratiques pédagogiques à l'école primaire,
- respecter les rythmes de l'enfant,
- préparer les nouveaux dispositifs d'évaluation.

Faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

- développer les formations au numérique,
- instaurer un service public du numérique éducatif,
- mettre en place de nouveaux services numériques.

Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire.

Pour 2013 : objectif d'aider 20 000 jeunes décrocheurs à s'inscrire dans un parcours de réussite.

- constituer un réseau « formation qualification emploi » (FOQUALE),
- redonner aux élèves en difficulté le goût de l'école et mieux les accompagner,
- désigner un référent « décrochage scolaire » dans les établissements connaissant le plus fort taux d'absentéisme,
- activer les dispositifs relais,
- revisiter les processus d'orientation.

Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC).

- mettre en place pour chaque élève un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité,
- diversifier les approches pédagogiques recourant à la démarche de projet et aux partenariats.

2. Une année de transition pour le collège et le lycée

Pour une redéfinition du collège, des dispositions réglementaires seront prises dès 2014.

Pour le lycée, un bilan des réformes engagées en 2009 (enseignement professionnel) et en 2010 (lycées d'enseignement général et technologique) sera réalisé en préalable à toute transformation.

Pour 2013

Rénover le collège unique : offrir des réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun.

- renforcer les liens école-collège,
- mettre en place un conseil école-collège à vocation exclusivement pédagogique,
- mettre en place une nouvelle version simplifiée du LPC (Livret Personnel de Compétences).

Les conditions d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) sont inchangées.

- poursuivre les évaluations en classe de 5^{ème} pour les élèves des collèges qui le souhaitent,
- proposer des réponses pédagogiques différenciées en fonction des besoins des élèves,
- écarter toute forme de relégation et d'orientation précoce : proscrire toutes les formes d'alternance pour les élèves de collège de moins de 15 ans,
- mettre en place progressivement un « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel »,
- conserver les classes « prépa-pro » (ex DPE) préparatoires aux formations professionnelles.

Permettre à tous les élèves du lycée de réussir pour favoriser leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et leur insertion dans la vie professionnelle.

- dresser, au premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014, un bilan de la réforme du lycée aux niveaux national et académique,
- valoriser les parcours de formation professionnelle et améliorer les résultats aux examens,
- favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur,
- créer, à terme, au moins un « campus des métiers » et des qualifications par académie afin de faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle.

Relancer la mission de formation continue de l'Éducation nationale.

- garantir à chaque élève le droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie,
- renforcer le pilotage de la mission de formation continue et permettre au réseau des Greta de se développer.

3. Favoriser la réussite éducative

Relancer l'éducation prioritaire.

- dresser une évaluation nationale de la politique d'éducation prioritaire,
- réunir des assises de l'éducation prioritaire à l'automne 2013,
- dès 2013, soutenir les établissements les plus en difficulté par des moyens importants,
- y affecter des personnels expérimentés et motivés.

Faire en sorte que les dispositifs favorisant la réussite éducative bénéficient d'abord à ceux qui en ont le plus besoin.

- examiner en priorité les demandes de dérogation des élèves en situation de handicap et des élèves boursiers plutôt que celles pour motif de « parcours scolaire particulier »
- réserver en priorité l'accès aux internats aux élèves de l'éducation prioritaire et des zones urbaines sensibles (ZUS).

Mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.

- intégrer dans chaque projet d'école ou d'établissement un volet à l'inclusion des élèves en situation de handicap,
- intégrer progressivement les enfants issus de familles itinérantes,
- former les enseignants accueillant dans leur classe un élève intellectuellement précoce (EIP).

Installer un cadre protecteur et citoyen pour les élèves et les personnels.

- lutter à l'école contre toutes les formes de discrimination,
- lutter contre l'absentéisme scolaire,
- instaurer un climat scolaire serein,
- enrichir les dispositifs relais de l'académie par des internats-relais,
- assurer la promotion et l'éducation à la santé et l'éducation aux comportements responsables,
- favoriser le sport scolaire.

Améliorer le dialogue entre l'Ecole, ses partenaires et les familles.

- renforcer les partenariats,
- mieux associer les parents à la réussite scolaire et éducative,
- construire une école ouverte sur le monde.

Mettre l'innovation au service de la refondation.

- accompagner les évolutions du système éducatif,
- créer un conseil national de l'innovation pour la réussite éducative.

- le ministre met en place l'école du socle que dénonce la FAEN parce qu'elle conduit à la primarisation du collège, à l'éclatement du second degré et qu'elle porte en germe une atteinte au statut des professeurs du second degré.
- même simplifié, le LPC reste chronophage et inutile.
- on nous ressert la pédagogie différenciée comme remède à tous les maux et on supprime officiellement tous les dispositifs d'alternance pourtant sollicités à posteriori pour les élèves décrocheurs.

Au lycée, on attend de meilleurs résultats aux examens mais aucune mesure n'est prise pour revenir sur les aspects négatifs de sa réforme.

La nécessaire revalorisation de la voie professionnelle ne s'accompagne toujours pas de la remise en cause du bac. pro. 3 ans mais renforce les partenariats sous forme de « concertation renforcée et permanente » avec les régions.

Aucune disposition précise ne concerne l'éducation prioritaire dont on dit qu'il faut la « relancer » sans en donner les moyens, ni les modalités. Par ailleurs, la circulaire prévoit à terme **l'installation à demeure des parents** dans les établissements !

La FAEN approuve la volonté du ministre de faire de l'éducation un investissement pour l'avenir mais remarque que dans le même temps celui-ci repousse à plus tard toute mesure qui nécessiterait des moyens financiers importants.

Bref, un document qui relève plus du salon du bricolage que d'une véritable refondation.

L'analyse de la FAEN

Si cette circulaire rompt avec les précédentes, les orientations qu'elle trace ne sont pas à la hauteur des besoins.

Elle constitue un catalogue de bonnes intentions qui ratisse large et prend bien soin de ne négliger aucun secteur. Mais nous savons tous que quand tout est prioritaire, plus rien ne l'est vraiment.

Certes, le ministre peut se targuer d'un nombre de créations de postes important (bien qu'insuffisant au regard de ses ambitions) et de la mise en place d'une formation initiale que nous espérons ambitieuse. **A part cela, peu de décisions concrètes pour améliorer le système éducatif et les conditions de travail des professeurs.**

Concernant les ESPE, plusieurs points ne sont pas encore résolus dont le moindre n'est pas la question de l'équilibre entre la formation professionnelle, l'acquisition de connaissances disciplinaires complémentaires et la transmission des savoirs.

La formation continue des personnels dont l'importance est réaffirmée est pourtant reléguée à une simple formation en ligne beaucoup moins coûteuse.

Le ministre se donne l'objectif ambitieux d'aider 20 000 jeunes « décrocheurs » à s'inscrire dans un parcours de réussite. A part créer un énième réseau (formation, qualification et emploi) et un référent « décrochage scolaire » dans les établissements difficiles, il ne prend pas la mesure du problème. Un problème est évoqué ? Un référent sera désigné !

L'institution lui laisse, à titre individuel tout comme aux professeurs la responsabilité de régler les problèmes auxquels elle renonce à trouver des solutions.

Il aurait fallu des mesures volontaristes pour favoriser l'orientation vers l'enseignement professionnel de ces jeunes dégoûtés de l'enseignement général. Au lieu de cela, le ministre supprime tous les dispositifs de ce type qui existaient, les réservant aux seuls élèves de 15 ans et plus, retardant ainsi d'une année la préparation de leur orientation. Cette décision idéologique traduit une méconnaissance du phénomène de « décrochage ».

Concernant le collège et le lycée, le ministre repousse à 2014 un certain nombre de décisions.

Il renforce le collège unique et pratique le statu quo pour le lycée.

- le projet de loi renforce le collège unique. Il réaffirme la maîtrise du socle commun comme l'alpha et l'oméga de l'enseignement au collège dont nous répétons qu'il n'est qu'un « kit de survie », un minimum que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire. Les enseignements complémentaires sont ignorés.